

Assemblée Générale, février 2018 - RAPPORT MORAL

Quelle année extraordinaire nous avons vécu au sein de l'association le Sens du Partage !! Nous avons rencontré des nouvelles bénévoles à qui nous souhaitons la bienvenue, et nous avons récolté une somme impressionnante à distribuer aux ONG : 9000 euros ! C'est une somme record pour l'association et cette belle réussite revient aux bénévoles qui n'ont pas cessé leur activité toute l'année !! Bravo à vous !!

Cette réussite revient aux bénévoles qui nous offrent généreusement des fournitures (laines, cotons, boutons, perles.....) mais aussi à celles qui nous font parvenir leur artisanat fait-mains pour que nous puissions l'exposer et le vendre lors des manifestations auxquelles nous participons. Aussi, nous ne pourrions pas participer à autant de ventes sans l'aide précieuse des bénévoles sur place qui se lèvent tôt malgré parfois le mauvais temps, pour nous aider à installer les stands, à effectuer les ventes et à nous aider au rangement le soir.

Côté timbres et articles de collection, les résultats des ventes tout au long de l'année sont spectaculaires également. Nous avons reçu de nombreux articles de collection et quantité de timbres, en particulier plusieurs dons exceptionnels provenant de généreux donateurs qui nous ont transmis leurs collections. La quantité et la qualité de ces dons nous ont permis de faire de nombreuses ventes sur internet ou au siège de l'association. Par ailleurs, nous avons répondu favorablement à la demande de 2 personnes de vendre leurs timbres et de partager le prix des ventes. Ceci nous a permis de diversifier nos ventes et de réaliser des revenus supplémentaires.

En 2018 l'association a, encore une fois, atteint les objectifs qu'elle s'était fixée à sa création en janvier 2008, à savoir proposer des occupations et activités aux personnes seules vivant chez elle ou en collectivité. En effet, l'atelier de loisirs créatifs, nommé La Maille Solidaire, continue à œuvrer au sein de la maison de retraite Sudalia à Saint Jean de Védas en proposant des activités ludiques et valorisantes aux résidentes. Nous partageons ainsi notre passion avec les résidents qui le souhaitent et nous créons un lien social car l'atelier est aussi fréquenté par des personnes extérieures de Sudalia.

En 2018, l'association le Sens du Partage comptait 11 membres adhérents, et une trentaine de bénévoles qui réalisent des bijoux et des cartes de vœux, qui tricotent, crochètent et qui cousent des réalisations superbes qu'ils nous font parvenir. Cet élan de générosité et de solidarité fait chaud au cœur. Notre bulletin d'information trimestrielle est envoyé à plus de 200 personnes. Le site internet a reçu 1696 visites en un an, et génère des commandes, des dons de timbres et autres articles de collection (pins, fèves, etc) et nous en sommes ravis. Notre site internet est, en effet, notre principal moyen de publicité !

Depuis septembre 2015, j'ai le plaisir de mener un partenariat avec la micro-crèche de St Jean de Védas, Les Papillons. Etant d'origine britannique, j'anime des activités en anglais avec les enfants de la crèche, et en échange l'équipe du personnel expose nos petits doudous auprès des parents des enfants. Je remercie sincèrement toute l'équipe de cette micro-crèche de leur accueil si chaleureux chaque semaine.

L'association s'est donc bien développée et surtout nous prenons beaucoup de plaisir par l'intermédiaire de toutes les techniques de loisirs créatifs et de la philatélie. Les nouveaux bénévoles dans l'Hérault nous permettent d'organiser plus de manifestations et cela se voit dans nos recettes !! En 2019 nous avons prévu de participer à une dizaine de ventes grâce à l'aide des nouveaux volontaires !

Je me sens très privilégiée d'être présidente bénévole de l'association le Sens du Partage, et je remercie chaleureusement tous ceux qui se sont joints à nous dans cette belle aventure ! Espérons que 2019 soit aussi prolifique et intéressante que ces dernières années et souhaitons longue vie à l'association le Sens du Partage !!

La Présidente

Linda Maizeret

